



La Confédération Générale du Travail

*« Pour un service public de l'Équipement et de
l'Environnement au service du public »*

Le Courrier

du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : www.equipement.cgt.fr

N°1285 du 31 octobre 2007

Sommaire

PAGES

■ Agenda	2
■ Infos brèves	2
Déclaration de la Commission Exécutive Fédérale : La journée d'action du 18 octobre est incontestablement un succès	3-4
	5-8
Action nationale O.P.A. le 14 novembre : Tous en grève avec une manifestation nationale unitaire à Paris	9-10
Action nationale le 20 novembre dans l'ensemble de la Fonction Publique :	11
APPEL FEDERAL TOUS EN GREVE ET MANIFESTATION	12
COMMUNIQUE DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE LA FONCTION PUBLIQUE	13
NOTE DE LA C.G.T. FONCTION PUBLIQUE AUX ORGANISATIONS	14-15
Communiqué C.G.T. Fonction Publique du 26 octobre – Salaires dans la Fonction Publique : le gouvernement fait le choix du conflit	16
	17
Action coup de point de la C.G.T. dans le cadre du Grenelle de l'environnement + tract : usagers et salariés de la route et des transports	18-20
	21
Résultats des élections chez les Adjoints Techniques : la C.G.T. 1^{ère} organisation syndicale	22
P.L.F. 2008 M.E.D.A.D. : Qu'en est-il pour la partie écologie	
Compte rendu du C.C.A.S. du 9 octobre 2007	

Déclaration CGT au CCAS du 9 OCTOBRE 2007

M.A.C.I.F. : la M.A.C.I.F. solidaire des syndiqués

Bulletin hebdomadaire de liaison, de documentation et d'information syndicale de la Fédération Nationale CGT de l'Équipement et de l'Environnement - Siège social : 263, rue de Paris - Case 543 - 93515 MONTREUIL CEDEX - Imprimé dans nos locaux - Téléphone : 01.48.18.82.81 - Télécopie : 01.48.51.62.50 - E-mail : fd.equipement@cgt.fr - Site Internet : www.equipement.cgt.fr - Directeur de publication : J.M. RECH - abonnement annuel : 5,34 € plus numéros spéciaux : 8,23 € - CPPAP : 0709 S 06937. ISSN 1277-6459



AGENDA

Lundi 29 octobre 2007 :

Bureau de l'U.G.F.F.

30 octobre 2007 :

C.E. U.G.F.F.

Groupe de travail MEDAD
sur le dialogue social

mercredi 31 octobre 2007 :

Secrétariat Fédéral

Lundi 5 novembre 2007 :

C.T.P.M.

Jeudi 8 novembre 2007 :

Elections C.A.P. des A.E. - C.E.E. et C.T.R.L.
Elections des C.T.P. D.I.R. et D.D.E.A - D.D.S.U.

Lundi 12 novembre 2007 :

D.G.P.A./O.S. sur arrêté de 1985

Mardi 13 novembre 2007 :

Groupe d'échanges du M.E.D.A.D.

Mercredi 14 novembre 2007 :

Action revendicative et grève
sur le devenir des parcs

Jeudi 15 novembre 2007 :

Bureau de l'U.G.F.F.

Mardi 20 novembre 2007 :

Action et grève dans
l'ensemble de la Fonction Publique

Jeudi 22 novembre 2007 :

C.C.H.S.

Mercredi 28 novembre 2007 :

Bureau Fédéral

27 novembre 2007 :

Bureau de l'U.G.F.F.

27 novembre 2007 :

Conférence U.I.T.



INFOS BREVES

Décrets, arrêtés, circulaires

[MINISTERE DE L'ECOLOGIE, DU DEVELOPPEMENT ET DE
L'AMENAGEMENT DURABLES](#)

<u>Arrêté du 2 août 2007</u>	portant création de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des adjoints techniques des administrations de l'Etat.
<u>Arrêté du 20 septembre 2007</u>	Autorisant l'ouverture et fixant la date des épreuves écrites des concours internes et externes pour le recrutement d'inspectrices et d'inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière.
<u>Arrêté du 3 octobre 2007</u>	autorisant au titre de l'année 2008 l'ouverture et fixant la date de l'épreuve écrite de l'examen professionnel pour l'accès au grade de contrôleur divisionnaire des transports terrestres du ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables (femmes et hommes).

Arrêté du 15 octobre 2007

autorisant au titre de l'année 2007 le recrutement sans concours d'agents d'exploitation des Travaux Publics de l'Etat et fixant le nombre de postes offerts.



**Article du 13 septembre 2007
Résolument avec vous
4 pages de consultation des salariés**

Les 4-pages « Résolument avec vous » permet aux militants de rencontrer et de consulter les salariés sur les grandes questions posées en cette rentrée : salaires et pouvoir d'achat, égalité professionnelle, emploi et co-développement durable, nouvelles garanties interprofessionnelles, défense et développement des services publics, renforcement de la cotisation sociale, démocratie sociale.



**Déclaration du 19 octobre 2007
Airbus, pour un vrai
développement industriel**

Contre la session de l'usine de MEAULTE, des autres sites de production et les suppressions d'emplois.
La C.G.T. demande un vrai débat public et dans l'entreprise, sur les enjeux industriels et stratégiques de cette filière avec un regard sérieux sur des propositions alternatives assurant son avenir industriel, le développement de l'emploi et du social.



**Déclaration du 22 octobre 2007
Conférence « Emploi – Pouvoir d'achat »
Les salariés attendent des
améliorations immédiates**

Les salariés seraient-ils collectivement frappés de cécité ? Malgré les statistiques officielles et les déclarations de bonnes intentions ils ne voient toujours rien venir en terme d'amélioration de la situation de l'emploi, de leurs salaires et de leur pouvoir d'achat.



Déclaration du 24 octobre 2007

Franchises médicales : les 5 confédérations s'adressent au Premier Ministre.



**Déclaration du 25 octobre 2007
Face au scandale de la caisse noire de l'Uimm,
l'urgence de la démocratie sociale**

L'ensemble du contrat social est mis en débat. Les contradictions entre les attentes des salariés et les projets patronaux et gouvernementaux sont d'une vigueur rarement égalée. Ainsi, le syndicalisme joue un rôle et assure des responsabilités au cœur de l'actualité sociale.



**Déclaration du 29 octobre 2007
Retraite : NON AUX 41 ANNEES
DE COTISATION**

La Cgt va largement informer les salariés et poursuivre son travail de mobilisation. La perspective confirmée par le Comité d'experts ne restera pas sans réponse.

Suite de ces textes sur : www.cgt.fr



**FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT
ET DE L'ENVIRONNEMENT**

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Déclaration de la Commission exécutive fédérale

**La journée d'action du 18 octobre 2007
est incontestablement un succès.**

La grève a été très forte, à des niveaux qui n'avaient pas été atteints depuis longtemps... 80 % de grévistes à EDF-GDF, 75 % à la SNCF, plus de 70 % à la RATP.

Les manifestations et rassemblements ont témoigné de cette combativité avec des participations significatives : 11 000 manifestants à Bordeaux, 10 000 à Clermont Ferrand, 9 000 à Rennes, 5 000 à Tours et Limoges, 8 000 à Rouen, Toulon, Lyon, 50 000 à Marseille, 25 000 à Paris ..., au total 300 000 manifestants pour 70 départements.

Dans le prolongement de la journée d'action du 18 octobre et au regard de la situation particulière dans notre ministère, la commission exécutive fédérale des 16 et 17 octobre a décidé d'amplifier l'action revendicative.

Nous devons tout mettre en œuvre pour mettre en échec la casse du ministère et la dégradation des conditions de travail et sociale des personnels.

Alors que notre ministère est au centre du Grenelle de l'Environnement et que son action en matière de transports, d'aménagement, d'environnement se doit d'être ambitieuse, la réalité est tout autre. Au travers d'un communiqué de presse, nous entendons mettre au grand jour les contradictions entre la médiatisation du Grenelle de l'Environnement et les réelles orientations politiques de notre ministère.

Par ailleurs, la CE fédérale appelle l'ensemble des organisations de la Fédération CGT de l'Équipement et de l'Environnement, à donner, jusque dans les départements, le plus large écho à cette déclaration.

Depuis des années, le Comité Technique Paritaire Ministériel (CTPM) portant sur les aspects budgétaires est l'occasion d'un large débat sur les moyens du ministère, notamment en termes d'effectifs. Or, l'administration annonce que le budget 2008 ne fera l'objet d'aucune présentation en CTPM. Les suppressions d'emplois, la réduction des moyens et l'abandon de missions programmées en expliquant peut être la raison, et la volonté de cacher cette réalité pendant la grande messe du Grenelles de l'Environnement en est, sans aucun doute, la juste explication.

Aussi, la CGT exige la tenue du CTPM budgétaire 2008 et entend tout mettre en œuvre pour l'obtenir. En effet, la CE fédérale, réunie les 16 et 17 octobre, constatant que l'ordre du jour du prochain CTPM ne comportait aucun élément déterminant sur l'avenir de notre ministère, a décidé, à l'unanimité, de boycotter le CTPM du 22 octobre prochain.

La politique menée au ministère s'inscrit dans la politique générale engagée par le gouvernement : le statut des agents est menacé ; la gestion des Ressources Humaines constitue une remise en cause, sans précédents, des carrières ; le Service Public et les garanties sociales (retraites, assurance maladie, ...) sont mis à mal. L'emploi subit, de manière brutale, les orientations annoncées par le président de la République.

Aux 1200 suppressions de postes déjà annoncées et programmées pour 2008 (suppressions qui visent essentiellement la partie « Equipement » de notre ministère), viennent s'ajouter les suppressions de l'ensemble des postes restés vacants au 31 décembre 2007. Il convient d'exiger, avec les personnels, les recrutements nécessaires sur ces postes vacants d'ici au 31 décembre.

Il nous faut, au quotidien, construire un puissant rapport de force dans notre ministère, en convergence avec les luttes dans le pays, pour gagner sur l'emploi, le service public et les revendications des personnels.

Le 14 novembre apportons toute notre solidarité à l'action dans les parcs et services spécialisés et créons son prolongement dans un cadre commun, c'est indispensable pour franchir ensemble une nouvelle étape dans le rapport de force.

Montreuil, le vendredi 19 octobre 2007.



Manifestation parisienne. D'autres photos sur le site de la fédération

EDITO

D'ici quelques semaines, le projet de loi concernant l'avenir des Parcs, des OPA et des personnels administratifs et techniques sera élaboré.

Dans la foulée, il sera présenté au Parlement pour un vote et à partir de là, notre avenir et celui de nos services seront décidés.

Cette loi va concerner à 100% nos Parcs et Services Spécialisés que l'on soit OPA ou Fonctionnaire. Nous sommes pleinement concernés.

Après 3 ans de travail intense et au moment de l'étape finale la partie n'est pas gagnée et notre Ministère se trouve en désaccord sur des points essentiels avec le Ministère de l'Intérieur. Il y aura certainement un arbitrage du premier ministre, et les décisions qui seront prises touchent l'essentiel : à savoir l'avenir des Parcs, des Services Spécialisés, et les garanties statutaires des personnels.

Dans l'unité avec FO et la CFDT nous avons décidé de ne pas rester spectateurs en décidant d'organiser le 14 Novembre 2007 une journée de grève dans les Parcs et Services spécialisés avec une manifestation nationale à Paris partant du Ministère de l'Equipelement vers le Ministère de l'Intérieur

De la réussite de cette grève et de l'ampleur de la manifestation à Paris dépendra notre avenir.

**TOUS ENSEMBLE
MOBILISONS-NOUS
POUR LE GAGNER,
NOUS EN AVONS LES MOYENS**

**Un Avenir pour nos services
Des garanties pour les
personnels**

**TOUS EN GREVE
Mercredi 14 novembre 2007
Manifestation Nationale unitaire**

à PARIS



**Rendez-Vous à 10H
Boulevard Saint-Germain**

**Audiences :
11 h au Ministère de l'Equipelement
14 h au Ministère de l'Intérieur**



NOUS DEVONS GAGNER ENSEMBLE

Pourquoi un statut commun Etat / Collectivités

- ❖ *Aujourd'hui il y a environ 8 500 OPA dans le Ministère, 6 000 environ dans les parcs et le reste dans les Services Maritimes, Bases Aériennes, voies Navigables, DIR, CETE....*

Après les transferts des Parcs et Services Maritimes 80 % des OPA dépendront des collectivités locales, un millier d'OPA seulement restera à l'Etat.

Pour les OPA transférés sans statut commun, cela aura des conséquences très graves en tant que garantie d'emploi, de lieu de travail, de garanties statutaires, de déroulement de carrière....

Très vite ils se retrouveront dans une impasse avec un risque majeur d'avenir d'emploi, l'exemple des salariés des GIAT et de la SEITA en témoigne.

Sans statut commun il ne pourra plus y avoir de recrutement dans les Parcs et Services transférés, c'est l'extinction qui sera programmée.

Pour les OPA restant à l'Etat, la question est d'ores et déjà posée : peut-il y avoir le maintien du statut actuel des OPA pour quelques centaines seulement ? En sachant de plus que l'avenir du statut engendre celui de notre régime de retraite.

Le statut commun pour tous

- ✓ *C'est la garantie de conserver au sein du corps des OPA une masse qui permette de le pérenniser.*
- ✓ *Cela lève les obstacles au déroulement de carrière*
- ✓ *C'est permettre que la carrière d'un OPA soit continu d'un service à l'autre que ce soit au sein de la FPT ou de la FPE.*
- ✓ *C'est préserver notre système de retraite.*

LES SERVICES SPECIALISES

Partie intégrante de la problématique

Que l'on soit OPA hors compte de commerce dans les voies navigables, les services maritimes, les bases aériennes, les DIR, etc, la situation, avec la loi du 13 août 2004, peut sembler quelque peu différente de nos camarades travaillant dans les parcs.

*Bien sûr, la loi prévoit une mise à disposition longue durée à titre individuel. C'est, bien sûr, pour l'OPA en place, une garantie **provisoire** de conserver son statut jusqu'au terme de sa carrière.*

Provisoire, car l'histoire est là pour nous imposer ce qualificatif.

*Un exemple que beaucoup connaissent : **les Ouvriers Défense issus du GIAT***

Jusqu'au plan GIAT 2006, ces ouvriers d'Etat, suite aux restructurations intervenues dans l'armement terrestre se sont retrouvés dans différents ministères (certains au METLM au sein des Parcs sur des postes OPA) tout en conservant leur statut.

Depuis le plan GIAT 2006, ces mêmes ouvriers ne conservent le statut Ouvrier d'Etat qu'à la condition qu'ils restent au sein du Ministère de la Défense. Dans le cas contraire, ils obtiennent un statut PNT avec contrat à titre individuel.

Le problème qui apparaît aujourd'hui, c'est que l'agent qui avait choisi un poste dans un autre ministère avant le plan GIAT 2006 conservait son statut mais s'il désire aujourd'hui changer de poste par mutation au sein de son nouveau service, il perd son statut d'origine et devient PNT.

La mise à disposition d'OPA à titre individuel, c'est la mort des OPA HCC car les futures embauches seront faites hors statut.

Témoignages

« Je ne suis pas naïf, je sais très bien qu'en séparant et divisant les OPA entre services et en écartant près de 80 % des OPA qui seront transférés dans les départements et régions, c'est la disparition du corps des OPA qui est en jeu. En effet, c'est pas avec seulement 1 000 OPA restant à l'Etat que nous pourrons nous défendre et préserver notre statut et réame de retraite. »

Didier BATON, OPA au CETE de Lyon depuis septembre 2001

« Les OPA HCC ou CC sont concernés par la journée du 14. Aujourd'hui 1 seul statut, demain seul le statut commun permettra l'unité. Le SSBA Sud Est est totalement concerné. L'avenir des HCC dans les BA dépendra de notre mobilisation face à la DGAC qui est responsable des activités BA au travers la LOLF... »

Jean-Luc TRISTANT (SBA Nice)

Je suis technicien niveau 2 à la subdivision maintenance du patrimoine du port de Calais. J'ai été embauché en 2003. Je suis intimement persuadé que l'action du 14 Novembre est déterminante pour l'avenir de notre statut. Ne pas obtenir le statut commun c'est zéro effectif OPA à terme dans le service, avec en plus la fragilisation de notre régime de retraite. Il est primordial de montrer notre détermination en étant majoritairement en grève.

Cédric CRUSSARD (SMBC)

« Je suis au parc depuis décembre 2003 à l'exploitation. Pour moi l'action du 14 novembre, c'est mettre tout notre poids pour que demain l'on reste des intervenants professionnels de la route. Réussir cette action de grève et de manifestation à Paris c'est gagner le droit d'exister. Notre statut doit vivre et le statut commun c'est l'outil pour

Christophe CATTANEO Parc 21

« Pour moi il n'y a pas de doute l'avenir des personnels administratif et technique est totalement lié à celui des OPA ; il faut tout faire pour préserver les parcs dans leur ensemble, c'est notre intérêt commun. »

Jeannine PEGLION Parc 13

Le Grenelle des OPA

Qui s'occupe aujourd'hui des OPA au « feu » ministère de l'Équipement rebaptisé ministère de l'Écologie du Développement et de l'Environnement Durable ? Le ministre qui le dirige est le numéro 2 du gouvernement dans l'ordre protocolaire. Le rang par lui-même dénote du poids de ce nouveau ministère dans la politique gouvernementale et tout ce que l'on attend de lui. Tous les regards sont braqués dans sa direction dans l'attente des premiers résultats du « Grenelle de l'Environnement »

Qu'est ce qu'un grenelle ? C'est tout d'abord le nom de la rue qui abrite le ministère des affaires sociales où eut lieu la signature des accords salariaux, entre autres, suite aux événements de Mai 68. Cette période que Nicolas Sarkozy tient pour responsable et à l'origine de tous les maux que la France a connus depuis lors et qu'il a effacé de la mémoire de tous les Français le jour de son élection.

Lorsque l'on parle de grenelle aujourd'hui c'est pour bien souligner l'importance et le sérieux que l'on souhaite accorder à l'événement.

Aujourd'hui tout le Medad est mobilisé sur les questions d'écologie et d'environnement. La ruche est en effervescence autour de ces seules questions. Si vous parlez d'OPA à Borloo il traduit aussitôt par Opération pour la Protection de l'Antarctique.

Certes les questions d'environnement sont très importantes mais le dossier sur les Parcs est de la responsabilité du Medad. Il n'est pas question pour les OPA qu'ils fassent les frais de cette soudaine fièvre écologique d'autant qu'ils pourraient parfaitement être des acteurs sur des missions d'environnement, car dans cette « affaire » les départements ne vont pas manquer d'être sollicités dans la mise en œuvre d'actions locales.

A cet instant de l'évolution du dossier sur les Parcs, il nous semble nécessaire de réagir afin de clarifier la situation et nous rappeler au bon souvenir de certains. L'action du 14 novembre que nous proposons, dans l'unité, à tous les OPA est vitale. Elle doit marquer, elle doit être bruyante, elle doit rappeler que nous faisons encore partie du Medad. Et si lorsqu'il s'agit de traiter de dossiers graves, sérieux, il faut faire un Grenelle, et bien les OPA doivent faire du 14 novembre le Grenelle des Parcs.

**FAISONS du 14 novembre
le Grenelle des PARCS et des OPA
Gagnons notre Avenir
dans l'Unité Syndicale**



Le 20 novembre : Tous en grève et manifestation

Entre le Président de la République, son gouvernement et les organisations syndicales, un dialogue de sourd s'est instauré. Les revendications des salariés des trois fonctions publiques, sur le pouvoir d'achat et l'emploi public, sont portées par les organisations syndicales mais ne sont pas entendues. Sont-elles écoutées ? Pour la CGT, le dialogue social ce n'est pas un slogan, c'est un élément essentiel de la démocratie et un enrichissement de la vie collective.

La mise en place de la conférence nationale sur le pouvoir d'achat (quatre conférences prévues) des fonctionnaires a été ouverte par les ministres Eric Woerth et André Santini le 8 octobre 2007. **Aucune annonce n'a été faite sur la revalorisation du point d'indice de la Fonction Publique, pourtant base de notre traitement et du calcul de la pension civile.** Le 26 octobre 2007, quatre mesures « en faveur » du pouvoir d'achat ont été présentées par les ministres aux organisations syndicales :

- Primes aux agents en sommet de grade, depuis...5 ans soit : 700 euros bruts annuels pour 10 000 agents en catégorie A et 400 euros bruts annuels pour 15 000 agents en catégorie B de la Fonction Publique Etat (idem aux FPT et FPH) **soit un peu moins de 2% des personnels**, rien pour les catégories C dont les salaires sont les plus bas,
- Paiement de 4 jours RTT 2007 maximum aux possesseurs d'un Compte Epargne Temps (140 000 FP Etat): soit 125 euros/jour pour la catégorie A, 80 euros/jour pour la catégorie B et 65 euros/jour pour la catégorie C, à la demande des agents concernés,
- Elargissement du paiement des heures supplémentaires aux agents de la catégorie B dont l'indice < 380 indice brut (200 000 agents FP Etat), sans crédits supplémentaires,
- Paiement d'une partie des heures supplémentaires (30%) aux agents de la FP Hospitalière à leur demande;

Seules ces mesures sont proposées par les ministres pour améliorer le pouvoir d'achat des fonctionnaires. Elles concernent une très faible minorité d'agents sur les effectifs des trois fonctions publiques (2 543 005 en FP Etat, 1 613 221 en FP Territoriale et 1 023 665 en FP Hospitalière). A cela, il convient d'ajouter l'évolution actuelle et programmée de la part indemnitaire dans la rémunération, la politique annoncée sur l'attribution des primes et indemnités (modification de l'évaluation/notation vers l'évaluation uniquement).

Les réductions d'effectifs : - 1192 au ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables (MEDAD) pour 2008, plus la suppression de tous les postes vacants restants au 31 décembre 2007. Les discours du gouvernement sur l'avenir du Service Public sont très inquiétants. La Révision générale des politiques publiques (RGPP) a clairement pour objectif de réduire les dépenses publiques. **Les déclarations du premier ministre ont au moins le mérite de la clarté «il faudra que nos concitoyens s'habituent à moins de fonctionnaires, moins d'Etat, moins de services en territoire... ».**

Alors que les services de notre ministère connaissent des transformations très importantes ces derniers mois avec la suppression des ministères de l'équipement et de l'environnement, avec autant d'interrogations sur les réorganisations à venir, la question suivante est posée :

- Quels seront la place et les moyens de notre ministère dans le cadre de la volonté de placer le développement durable au cœur des priorités ?

Déjà depuis plusieurs années dans les Projets de Loi de Finances, l'absence ou le niveau faible des recrutements ont des conséquences néfastes pour réaliser nos missions dans les services existants ou créés récemment. L'avenir et la position de certains corps sont clairement posés au sein de notre ministère.

Le Président de la République, met en cause l'avenir des corps et du Statut de la Fonction Publique, et propose des départs volontaires, des recrutements sur des contrats de droit privé.

Les très nombreux chantiers volontairement ouverts par le Président de la République **ont pour principe de casser la fonction publique et son statut ainsi que le service public**. Le débat actuel sur les régimes spéciaux est un exemple et les prochaines échéances concernent les autres régimes. C'est ainsi que André Santini, Secrétaire d'Etat à la fonction publique a déclaré que « *le régime de retraite de la fonction publique est encore une sorte de régime spécial* » et que « *la question du rapprochement du public avec le privé se pose donc pour 2008* » (calcul sur les 25 meilleures années au lieu des 6 derniers mois et aussi de 42 annuités de cotisation pour tous).

Les conclusions du Grenelle de l'environnement, doivent avoir des conséquences pour notre ministère, ses agents et ses missions et se traduire positivement.

***La Fédération nationale CGT de l'Equipement-Environnement
appelle tous les agents à participer aux manifestations
dans le cadre de la journée de grève
dans l'ensemble de la fonction publique
le 20 novembre 2007 pour exiger :***

- **l'ouverture de véritables négociations pour la revalorisation des salaires dans la fonction publique, sur la base de 1500 €bruts au minimum,**
- **le développement des services publics favorisant de la proximité,**
- **la programmation de moyens par l'Etat permettant la mise en œuvre des politiques de développement durable,**
- **l'arrêt des suppressions d'emploi et le pourvoiement de tous les postes vacants,**
- **le maintien des régimes de retraite par répartition et la défense du code des Pensions et du Fonds spécial des OPA.**

Montreuil, le 30 octobre 2007.



Communiqué des organisations syndicales de la Fonction publique

Les fédérations de la Fonction publique, CGT, CFDT, FO, FSU, UNSA, SOLIDAIRES, CFTC, constatent que les deux revendications prioritaires, le pouvoir d'achat et l'emploi public, ne sont toujours pas prises en compte par le gouvernement.

- Face aux exigences d'augmentation de la valeur du point d'indice pour un réel maintien du pouvoir d'achat pour tous, et de refonte globale de la grille indiciaire, sont évoquées par le gouvernement des « mesures concrètes et ciblées » sur une partie des agents de la Fonction publique.
- Face aux exigences d'un service public de qualité et de proximité, répondant encore mieux aux besoins de toute la population, basé sur des emplois publics statutaires, il est répondu par le Premier ministre : « *Moins de services, moins de personnels, moins d'Etat* », confirmé par la suppression de plus de 22 000 postes dans le projet de budget 2008.

Devant le refus persistant du gouvernement de répondre aux exigences et face à ces reculs inacceptables pour les personnels et les usagers, nos organisations considèrent que l'heure est venue d'une riposte d'envergure pour obtenir satisfaction.

Dans la continuité de leurs démarches, les organisations appellent tous les agents des trois versants de la Fonction publique (Etat, territoriaux, hospitaliers) à faire grève, à se rassembler et à manifester le **20 novembre 2007** (jour du vote du budget à l'Assemblée Nationale) dans toute la France, sur nos exigences en matière de salaires, d'emploi public, de défense du service public, de ses missions et du statut de la Fonction Publique

Paris, le 22 octobre 2007



Montreuil, le 24 octobre 2007

NOTE AUX ORGANISATIONS

Cher(e)s camarades,

Après des mois de discussions avec l'intersyndicale Fonction publique sur la nécessité d'une mobilisation des salariés autour du pouvoir d'achat et de l'emploi public, une date d'action a été décidée lors de la rencontre du 22 octobre 2007. L'intersyndicale (CGT, CFDT, FO, FSU, SOLIDAIRES, CFTC, UNSA) appelle à des grèves et à des manifestations le 20 novembre sur les 3 versants : hospitalier, territoriaux et Etat sur les revendications ci-dessus, mais aussi la défense du service public, de ses missions et du statut.

Toutes les organisations ont réaffirmé leur insatisfaction sur les réponses apportées par le gouvernement, considérant même que ce dernier aggravait la situation par ces dernières annonces de réformes. Certes, Eric WOERTH rencontrera les fédérations de fonctionnaires vendredi 26, dans le cadre « *d'une consultation salariale* ». Mais, pour annoncer des « *mesures ciblées sur les salaires* » au titre de l'année 2007. Pour la CGT il ne fait aucun doute que les annonces se traduiront par du saupoudrage et non de réelles mesures comme :

- le rattrapage du contentieux (6 %) sur les années écoulées et le maintien du pouvoir d'achat pour 2008 par l'augmentation de la valeur du point.
- Une refonte globale de la grille indiciaire.

Bien entendu, l'adoption du communiqué unitaire du 22 octobre ne saurait être synonyme, loin s'en faut, d'une complète osmose entre toutes les organisations syndicales. En particulier, un profond désaccord existe entre la CGT, Solidaires et la FSU d'une part, la CFDT et l'UNSA d'autre part, ces dernières refusant a priori tout appel à une construction convergente des luttes.

Ceci étant, les enjeux de cette journée de mobilisation et sa réussite nous appellent à une nécessaire préparation dans nos syndicats, nos territoires. Il apparaît urgent d'organiser des rencontres avec les autres organisations dans nos syndicats, mais aussi au plan départemental, afin d'envisager les modalités d'actions unitaires qui pourraient être retenues pour la journée du 20 novembre.

La mobilisation des agents implique un travail de conviction qui doit nous conduire à poursuivre nos efforts d'organisation d'assemblées générales, distribution de tracts, passages dans les services. Le 4 pages CGT Fonction publique peut contribuer à la mobilisation des personnels mais aussi permettre une information et un contact nourri avec les usagers, car leur adhésion à la défense du service public doit encore se fortifier, leur soutien au mouvement pour s'exprimer.

Une conférence de presse des 7 fédérations de fonctionnaires aura lieu le 16 novembre pour repointer les actions prévues pour le 20 novembre, et rappeler les revendications soutenues unitairement.

Toutes ces initiatives contribueront à une mobilisation la plus massive possible, mais nous imposent un réel travail de terrain de préparation pour faire la démonstration de l'insatisfaction des agents sur la casse annoncée de la Fonction publique et donc du service public, ainsi que sur la dégradation continue de leur pouvoir d'achat.

Il serait important de faire remonter à vos fédérations respectives les différentes initiatives que vous aurez décidées dans vos syndicats et territoires.



Communiqué CGT Fonction publique

Salaires dans la Fonction publique : Le gouvernement fait le choix du conflit

Alors que sept organisations syndicales de la Fonction publique ont confirmé le lundi 22 octobre leur exigence de négociations salariales permettant le maintien du pouvoir d'achat et le rattrapage des pertes accumulées, la réunion convoquée ce matin a tourné court.

En effet, les décisions gouvernementales sur ce dossier crucial ont confirmé nos pires craintes.

Alors que les agents de la Fonction publique subissent une perte de pouvoir d'achat de 6,5% depuis janvier 2000, les dispositions énoncées par Eric Woerth relèvent du dérisoire, voire de la provocation.

Les mesures se résument au fond en deux points :

- une nouvelle prime de sommet de grade – réservée aux catégories A (700 € bruts) et B (400 € bruts) – qui concerne moins de 2 % des personnels ;

- le paiement très partiel d'heures supplémentaires ou de jours RTT non pris, c'est-à-dire la simple rétribution d'un dû. Ainsi, dans la Fonction publique hospitalière, la mesure se limite à payer, sur la base du volontariat, 12 h supplémentaires en moyenne par agent, ce qui ne permettra en aucun cas de régler durablement la question des volumes colossaux d'heures supplémentaires accumulées.

Tant sur le fond que sur la forme, nous sommes dans l'inacceptable.

Le Président de la République et son gouvernement, en restant totalement sourds aux légitimes exigences salariales des personnels, en supprimant massivement des emplois, en s'attaquant aux garanties collectives des agents, portent l'entière responsabilité d'un conflit majeur dans la Fonction publique.

C'est en portant haut et fort l'intérêt général, le développement des services publics pour le bien de toute la population, que la CGT confirme son appel à faire de la journée du 20 novembre un temps fort et unitaire de la lutte – par la grève et les manifestations – pour obtenir des avancées porteuses de progrès social pour tous.

Montreuil, le 26 octobre 2007

**Action coup de poing de la CGT au péage de Senlis le 22 octobre dans le cadre du Grenelle de l'environnement.
La CGT Equipement-Environnement était présente.**

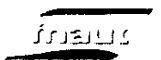
Lors de cette action, un tract a été diffusé. Ce tract : *Usagers et salariés de la route et des transports, Agissons ensemble pour préserver le climat* et joint ci-après.



D'autres photos sont disponibles sur le site de la fédération : www.equipement.cgt.fr



http://www.cgt.fr
info@cgt.fr



GREENPEACE

Usagers et salariés de la route et des transports

Agissons ensemble pour préserver le climat

Bonjour !

Les 24 et 25 octobre prochains va se tenir la négociation dite finale du « Grenelle de l'environnement » organisée par le gouvernement. Compte tenu de la gravité de la situation en matière de dérèglement climatique, de pollution atmosphérique, de protection de la santé, cette négociation doit absolument se traduire par des mesures sociales et écologiques très significatives et fiscalement justes.

Nous sommes toutes et tous concernés.

Usagers et salariés de la route et des transports, les organisations syndicales de salariés et organisations de défense de l'environnement (1) tiennent à vous informer des propositions communes en matière de transport qu'elles souhaitent voir retenues à l'occasion du Grenelle de l'environnement :

- ➔ **définition d'un plan national de réduction du trafic routier** comportant des objectifs chiffrés en lien avec les objectifs nationaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- ➔ **classement du transport de fret ferroviaire, fluvial et par cabotage maritime au rang d'intérêt général**, ce qui suppose de réelles obligations de service public assignées par l'Etat et, ..., une intervention des pouvoirs publics pour les soutenir ;
- ➔ **planification du transfert modal vers les modes sobres en carbone**, ce qui suppose une

réelle remise à niveau de l'infrastructure ferroviaire et des investissements pour développer des plateformes multimodales raccordées au réseau ferroviaire et fluvial ;

- ➔ **mise en place d'une écoredevance sur le transport routier de marchandise**, dont les recettes seront affectées aux transports ferroviaires, fluviaux, maritimes et combiné, cette politique devant s'étendre au niveau européen ;
- ➔ **augmentation substantielle des financements publics** permettant le développement des transports collectifs de voyageurs ;
- ➔ **priorité au ferroviaire et au fluvial dans leur domaine de pertinence**, en utilisant le transport routier de marchandise dans un rôle complémentaire, ce qui permettra de repenser la configuration des véhicules et de revoir les conditions de travail des salariés de la route.

Ces propositions doivent être mises en œuvre rapidement !

C'est l'intérêt des citoyens ;

C'est l'intérêt des usagers de la route ;

C'est l'intérêt des salariés de la route.

L'intérêt général, c'est avec tous pour tous.

L'exigence d'une politique des transports socialement, écologiquement et économiquement responsable, donc inscrite dans un développement durable, est notre affaire à tous. Ensemble il faut peser pour changer le climat !

(1) Contribution commune déposée au Grenelle par : L'alliance pour la planète (réseau action climat, les amis de la terre, Greenpeace, Wwf), Fondation Nicolas Hulot, France Nature Environnement, France Nature Environnement, France Nature Environnement, France Nature Environnement et les organisations syndicales : Cgt, Cfdt, FO, Cfe-Cgc. (Consultable intégralement sur le site officiel du Grenelle).



PROJET DE BUDGET 2008 DU MEDAD

QU'EN EST-IL POUR LA PARTIE ECOLOGIE ?

Le projet de budget 2008 du MEDAD prévoit la suppression de 1198 postes. Ce chiffre correspond à l'application du non remplacement d'un départ à la retraite sur deux (1020 postes), à la résorption de sureffectifs (environ 250) et intègre la création de 20 postes à l'Autorité de Sûreté Nucléaire et de 55 à Mayotte.

Le cabinet assure que ces suppressions ne concerneront pas les postes affectés aux missions « écologie » de l'ex MEDD : le périmètre global de ces effectifs étant annoncé comme « stable » (services centraux, DIREN et partiellement DRIRE). Rappelons que le budget 2007 du MEDD prévoyait 3775 ETP dont 40 créations (26 en DIREN, 10 en inspection des installations classées et 4 en centrale). En 2008 l'ensemble des effectifs, crédits de personnel et fonctions supports ou stratégie et études, sont regroupés sous un programme unique à tous les services du MEDAD. Les deux programmes 2007 du MEDD, 181 « risques et pollutions » et 153 « gestion des milieux et biodiversité » sont fusionnés dans un seul programme « protection de l'environnement et prévention des risques », complété par l'action contrôle de la sûreté nucléaire: ce programme Ecologie prévoit ainsi un effectif de 5271 ETP.

La comparaison avec les effectifs Ecologie de 2007 (3775) n'est pas aisée. Cependant, on relève des transferts avec + 330 (Autorité de sûreté nucléaire-ASN), + 1183 (DRIRE hors installations classées) et – 17 (Contrôle budgétaire ex MEDD). Deux constats s'imposent. Il n'y a pas de création d'emplois prévue pour la centrale, les DIREN ou les DRIRE. Les réorganisations dans les services centraux, comme dans les services déconcentrés (fusion DIREN/DRIRE et pôle avec les DRE, fusion DDEA...), vont se traduire par des diminutions supplémentaires si la mobilisation des personnels est insuffisante. Les doutes portent également sur l'application au MEDAD de la « revue générale des politiques publiques » et sur la portée concrète de l'annonce d'une loi de programmation en 2008 suite aux conclusions du Grenelle de l'Environnement.

Il faut relever que les dotations en crédits de la partie Ecologie sont en hausse et financent, hors services de l'Etat, 283 créations d'emplois prévues dans les établissements publics suivants : Parcs Nationaux (134), ONEMA (77), INERIS (36), Agence des aires marines protégées (29) et Conservatoire du Littoral (7).



**Résultats des élections
Adjoints Techniques de l'Équipement
du 23 octobre 2007**

Une confiance confirmée pour la CGT

Cher-e-s collègues,

Suite à la création du nouveau corps des Adjoints Techniques de l'Équipement (lié au protocole Jacob) les agents concernés étaient appelés à voter le 23 octobre 2007, afin d'élire leurs représentants à la CAP nationale.

Organisé le 24 octobre 2007, le dépouillement des élections a donné les résultats suivants:

- Nombre d'électeurs inscrits: 725
- Nombre d'électeurs ayant voté: 406 soit 56%
- Nombre de suffrages exprimés: 397 soit 54,76 %

- **Nombre de voix liste CGT: 195 soit 49,12 %** => **4 sièges**
- Nombre de voix liste FO: 134 soit 33,75 % => 3 sièges
- Nombre de voix liste CFDT: 68 soit 17,13 % => 1 siège

Vos élus CGT sont :

Grade	Titulaire	Suppléant
Adjoint Technique Principal 1ère classe	Pierre MAZEAU	Jean-Claude BERTRAND
Adjoint Technique Principal 2ème classe	Michel GUEDON	Jean-Jacques DUMENIL
Adjoint Technique 1ère classe	Daniel STRUNCK	Philippe ROBERT
Adjoint Technique 2ème classe	Pascal RAULT	Pascal GOGNIAT

Ainsi, la CGT confirme sa position de première organisation syndicale dans ce nouveau corps.

Les 4 sièges qu'elle remporte lui permettent en outre d'être la seule présente à tous les niveaux de grade.

Compte rendu du C.C.A.S. du 9 octobre 2007

Présents :

Administration : 7, F.N.A.S.C.E.E. : 2, M.G.E.T. : 0, F.O. : 3, C.F.D.T. : 5

C.G.T. : 14 : A. MANDARD, C. DUJON, D. LEBREC, J. MARTIN, C. MAHUT ; J.M. RECH, K. VANDERRIELE, C. LUCCHINI, C. RAIMBAULT, M. DEBORDE, C. DELABRE, J. PASQUALOTTO, G. SIBUT, H. TRICHET ;

Le procès-verbal de la réunion du 1^{er} juin 2007 a été aggravé moyennant une modification demandée par la C.G.T.

La C.G.T. a fait une déclaration ci-jointe à ce compte rendu.

F.O. n'a pas fait de déclaration et s'est prononcé en accord total avec la déclaration C.G.T.

La C.F.D.T. a fait une déclaration en mettant l'accent sur l'inquiétude des agents face aux réorganisations, fusions de services. Elle a dénoncé une action sociale à la traîne avec des budgets à la baisse. Elle a demandé la mise en place des commissions régionales d'action sociale et des élections des C.L.A.S. dans les D.I.R. et les D.D.E.A. avant la fin de l'année.

La C.F.D.T. est seule à ne pas demander le renouvellement des C.L.A.S. avant la fin 2007.

En réponse aux déclarations C.G.T. et C.F.D.T., François CAZOTTES a reconnu que la période actuelle était sensible pour le personnel puisqu'elle se situe entre les réorganisations consécutives à la mise en œuvre de la loi du 13 août 2004 et celles consécutives à la réforme de l'Etat se déclinant par de nombreuses restructurations et la fusion généralisée des D.D.E. et D.D.A.F. à l'échéance de 2008 et 2009.

Dans ce contexte, M. CAZOTTES tient à réaffirmer la priorité de la D.G.P.A. de maintenir l'action sociale à un haut niveau pour accompagner tous ces changements et répondre aux attentes des agents.

Sur l'avenir du M.E.D.A.D. il précise que le grenelle de l'environnement en constitue l'acte fondateur qui aura des conséquences sur son organisation et que celle-ci sera précisée très prochainement aux organisations syndicales par le cabinet du ministre.

Sur le toilettage de l'arrêté de 1985, la D.G.P.A. souhaite un consensus et boucler celui-ci avant la fin 2007.

Sur la M.G.E.T., les lois européennes imposent une mise en concurrence des organismes de protection sociale complémentaire, les appels d'offres sont lancés mais les résultats ne sont pas connus à ce jour.

Sur le renouvellement des C.L.A.S. et du C.C.A.S., M. CAZOTTES annonce la prorogation des mandats actuels jusque fin 2008 et justifie cette position par le droit d'option exercé à plus de 70 % par les agents transférés qui ont passivement choisi d'intégrer la Fonction Publique Territoriale et par la fusion généralisée des D.D.E./DDAF qui va nécessiter de revoir complètement l'organisation de l'action sociale.

Sur la continuité de l'action sociale un débat s'instaure entre les membres du CCAS, voilà ce qu'il ressort des interventions exprimées par la C.G.T. :

- ✓ Risque de mise en péril des C.L.A.S. dès le 1^{er} janvier 2008 suite au départ de leurs membres transférés dans les conseils généraux,
- ✓ Quelles dispositions dérogatives seront demandées par la D.G.P.A. aux conseils généraux pour garantir la continuité des C.L.A.S. en 2008,
- ✓ Pourquoi attendre fin 2008 puisque les réorganisations vont se poursuivre sur 2 ou 3 ans ?,
- ✓ Sur la fusion DDE/DDAF quels est le bilan en matière d'action sociale sur les 8 départements expérimentaux,
- ✓ Sur les dérogations accordées aux présidents de C.L.A.S. pour exercer leur mandat, on constate dans les services une volonté de restreindre ceux-ci,
- ✓ Quel suivi de l'action sociale proposée aux agents transférés par les conseils généraux ?
- ✓ Exigence de transparence sur le montant des crédits « action sociale » transférés aux départements,
- ✓ Quelle prise en compte des retraités en matière d'action sociale ?

A toutes ces questions, François Cazottes a précisé qu'il était disposé à demander aux conseils généraux de permettre aux agents de l'Etat transférés de continuer à bénéficier de l'action sociale de l'Etat ou de poursuivre leur mandat dans les C.L.A.S. mais à la seule condition qu'ils n'aient pas demandé l'intégration dans la Fonction Publique Territoriale.

Sur les décharges accordées aux présidents de C.L.A.S., la D.G.P.A. ne souhaite pas les remettre en question mais considère légitime qu'un service ayant perdu la moitié de ses effectifs voit son action sociale diminuer d'autant et donc la décharge du Président diminuer également.

Sur le toilettage de l'arrêté de 1985 définissant l'action sociale du M.E.D.A.D. une réunion est fixée le 12 novembre 2007 à 14 h 00 qui devrait déboucher sur les conclusions du groupe de travail.

Une note sera envoyée aux services par la D.G.P.A. pour préciser la prorogation du mandat des C.C.A.S. JUSQUE FIN 2008.

CHARTRE DE SEJOURS DE VACANCE

La commission n° 4 du C.C.A.S. « actions collectives » a contribué à produire cette charte pour qu'elle soit en conformité avec les lois et règlements en vigueur. Celle-ci permettra aux C.L.A.S. de disposer d'un guide pratique pour l'organisation des séjours de vacances en préservant les organisateurs des risques juridiques.

Celle-ci est approuvée par le C.C.A.S.

JOURNEE DE SENSIBILISATION SUR LE HANDICAP DU 25 SEPTEMBRE 2007

50 participants à l'Arche de la Défense, peu de services représentés.

EVALUATION PAR LES MEMBRES DU C.C.A.S. AYANT PARTICIPE A CETTE JOURNEE

- ✓ Des intervenants de grande qualité
- ✓ Ne pas en rester à un débat entre spécialistes, quelles retombées dans les services pour une appropriation par tous les acteurs de l'action sociale ?
- ✓ Fournir un guide de procédure pour faciliter l'accueil des travailleurs handicapés, l'aménagement des postes de travail,
- ✓ Faciliter le maintien dans l'emploi des agents victimes d'un handicap,
- ✓ Recruter des travailleurs handicapés en fonction de leurs compétences et non de leur handicap et à tous les hiérarchiques,
- ✓ Définir le rôle du correspondant handicap dans les services.

QUESTIONS DIVERSES

La C.G.T. demande que la subvention repas de 1,05 euros soit accordée aux agents qui ne bénéficient pas de restauration collective.

La C.G.T. demande ce que devient la subvention attribuée à la M.G.E.T. en 2007.

Sur la M.G.E.T. , la D.G.P.A. répond que la subvention n'a pas pu être versée en 2007 et que ces crédits ne sont pas reportables, en conséquence les sommes budgétées seront redistribuées sur l'action sociale collective (restauration).

La C.G.T. s'insurge contre cette situation qui met le C.C.A.S. et la commission budgétaire n° 3 devant le fait accompli. La C.G.T. a des propositions alternatives de redistribution à proposer et souhaite que la commission n° 3 en soit saisi au plus vite vu l'approche de la clôture budgétaire 2007.

F.O. soutient la position de la C.G.T. et dénonce plus généralement le désengagement de l'Etat vis à vis des organismes sociaux et des mutuelles.

Les dates de réunions des commissions sont programmées d'ici la fin 2007 et rendez-vous est donné pour la prochaine réunion du C.C.A.S. au 18 décembre 2007.

COMMENTAIRES SUR LE C.C.A.S.

Bons débats et bonne écoute de la D.G.P.A. qui a besoin de l'action sociale pour faire avaler la pilule des réorganisations, alors soyons plus offensifs et revendicatifs dans ce domaine en valorisant l'action menée par les militants C.G.T. de l'action sociale.

Christian MAHUT



DECLARATION CGT AU CCAS DU 9 OCTOBRE 2007

La nouvelle organisation ministérielle qui se dessine : fusion DDE/DDAF-DIREN/DRIRE n'a que pour seul objectif la suppression de nombreuses missions et la réduction massive des effectifs.

La CGT dénonce la dégradation des conditions, de travail et le mal être ressenti par les agents tant sur le plan professionnel que social.

Ces attaques se font en l'absence de concertation et de dialogue social. Le désarroi des agents ne fait que s'amplifier, nous le constatons tous les jours sur le terrain.

C'est pourquoi la CGT réaffirme ses exigences à savoir :

- le maintien d'un CLAS par service ;
- le renouvellement des CLAS et du CCAS avant la fin de l'année 2007 afin de garantir la continuité de l'action sociale au ministère ;
- aucune remise en cause des principes de l'arrêté du 22 mai 1985 et de la circulaire du 26 juin 2000, le report de la réunion du 23 octobre 2007 ne fait que conforter nos inquiétudes.

Les grandes attaques en cours, franchise médicale et généralisée, casse des régimes de retraites non revalorisation des salaires, augmentation du coût des produits de première nécessité pèsent lourdement sur le budget des ménages des agents du ministère qui sont parmi les fonctionnaires les plus mal rémunérés.

Dans ce contexte, l'action sociale ne doit pas être le « pompier de service » qui éteint l'incendie allumé par l'Etat, comme elle ne doit pas être considérée non plus comme un palliatif aux insuffisances salariales.

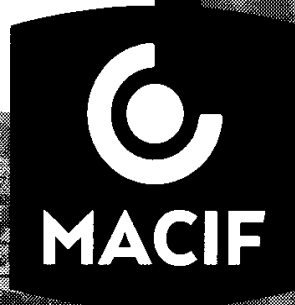
En 2005, le pourcentage des dépenses consacrées par l'Etat employeur à l'action sociale était faible : 0,4 % hors la prise en compte des coûts de personnels et de patrimoine.

C'est pourquoi la CGT revendique un budget de l'action sociale à hauteur de 3 % de la masse salariale des actifs et retraités.

La CGT réitère son soutien aux organismes oeuvrant pour l'action sociale du Ministère (CGCV, et FNASCEE) et souhaite ardemment que la MGET soit retenue comme organisme référencé pour l'ensemble du MEDAD ;

Assurance : la Macif solidaire des syndiqués

Créé il y a plus de vingt ans,
le contrat Solidarité vie syndicale répond
à un véritable besoin d'assurance
des adhérents et militants.



Les grandes lignes du contrat

Pour vos dommages corporels suite à un accident au cours de la vie syndicale

• En cas de décès
Vos héritiers (en cas de 15 000 €) ou vous-même (en cas de plus de 1 000 €)

• En cas d'invalidité permanente
Pour un taux d'invalidité déterminé au niveau médical, vous bénéficiez d'une indemnité dont le montant, calculé en fonction du taux restreint, pourra atteindre un maximum de 32 000 €. Un taux d'invalidité entre 5 et 9 % donne droit à une indemnité forfaitaire de 1 000 €.

• Aide à l'indemnité
Une indemnité de 1 000 € est versée à chaque enfant de l'assuré décédé ou atteint d'une invalidité (au moins 15 %) et ce pour chaque enfant mineur ou poursuivant des études. Cette indemnité est doublée si l'enfant ou le conjoint éprouve de graves difficultés financières.

• Perte de salaire au reversé
90% de la perte nette de salaire net imposable du cas d'arrêt de travail de plus de 15 jours. Une indemnité versée en complément des prestations des régimes de protection sociale pendant une période maximale de 18 mois.

Une assurance responsabilité civile et dédommation, en plus

Si son contrat personnel lui fait défaut, Solidarité Vie Syndicale couvre la responsabilité civile de l'adhérent dans le cadre de ses activités syndicales. Une commission qui s'accompagne d'une garantie « Défense et Recours » qui permet à l'adhérent d'être défendu devant les Tribunaux en cas de poursuites ou de réclamation au titre de sa responsabilité de son préjudice. En cas d'accident, le syndicat doit simplement informer la commission.

Tel : 01 48 19 84 45 - mail : a.diaz@macif.fr qui donnera alors une déclaration de sinistre rapportant le numéro du contrat souscrit par la confédération.

• Pour bénéficier l'assurance aux militants
1500 € en charge en assistance rapatriement des militants en déplacement à l'étranger sous mandat syndical.

* Exemple de garanties du contrat Solidarité Vie Syndicale en vigueur le 15/09/2007

La CGT et la Macif ont réaffirmé, le 14 septembre 2004, à travers une déclaration commune aux 5 confédérations syndicales, leur volonté d'apporter aux salariés toutes les garanties nécessaires à leur protection.

Une blessure au cours d'une manifestation, une chute en collant des affiches, un accident de voiture lors d'un déplacement... Que l'on soit militant ou simple adhérent, la vie syndicale comporte des risques et nul n'est à l'abri de tels incidents.

Une assurance
Conscients de l'utilité économique et sociale de l'assurance, les organisations syndicales se sont penchées sur cette problématique. Mais avec qui travailler pour bâtir un vrai plan de protection dédié à l'activité syndicale ? Attachés au principe d'une assurance basée sur la solidarité, ils se sont naturellement rapprochés de la Macif. C'est ainsi que l'ensemble des centrales syndicales et la mutuelle se sont progressivement engagés dans des partenariats solides, dont la première réalisation fut très vite le contrat Solidarité vie syndicale.

Pour toute information, vous pouvez nous contacter au 05 49 09 44 96 ou par messagerie électronique : partenariat@macif.fr

La solidarité avant tout

Pour couvrir au mieux les syndiqués actifs, retraités ou privés d'emploi, la Macif a bâti une assurance "dommages corporels" agissant en cas d'accident dans le cadre d'un mandat ou d'une mission, d'un stage de formation syndicale ou plus généralement lors de toute participation à la vie de l'organisation.

Solidarité vie syndicale protège aujourd'hui la quasi-totalité des syndiqués, à titre individuel et de façon automatique.

"La solidarité est la clé de voûte du contrat, affirme Pierre Cantin, de la Direction des Partenariats à la Macif. Tout le monde bénéficie des mêmes garanties et nous travaillons sans cesse pour améliorer nos prestations. Depuis sa création, le contrat a permis d'indemniser plusieurs dizaines de décès et de nombreuses infirmités. A chaque fois, nous avons veillé à ne jamais laisser personne démunie, quelle que soit la gravité du sinistre. Dans une société où le statut du bénévole et du militant sont quasi inexistantes, une couverture efficace est une nécessité."